

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0642

Commission principale : déplacements et voirie

Commune(s) : Charbonnières-les-Bains

Objet : Chemin de la Bressonnière - Travaux de sécurisation d'une traversée piétonne au droit du passage à niveau n° 5 - Adoption d'une convention avec SNCF Réseau

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibaud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

Conseil du 27 septembre 2021**Délibération n° 2021-0642**

Commission principale : déplacements et voirie

Commune(s) : Charbonnières-les-Bains

Objet : Chemin de la Bressonnière - Travaux de sécurisation d'une traversée piétonne au droit du passage à niveau n° 5 - Adoption d'une convention avec SNCF Réseau

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de travaux de sécurisation du trottoir du chemin de la Bressonnière situé à Charbonnières-les-Bains, la Métropole de Lyon a dû réaliser une chicane afin de sécuriser la traversée piétonne au droit du passage à niveau n° 5 de la ligne ferroviaire n° 782 000 Lyon Saint Paul-Montbrison, lors de la fermeture de celui-ci.

Les travaux ont consisté en la création d'une plateforme sur laquelle ont été installées des barrières qui font office de chicane pour sécuriser la circulation piétonne à l'approche du passage à niveau.

Ces travaux, réalisés en partie sur le domaine public ferroviaire de SNCF Réseau, nécessitaient la sécurisation du chantier de la Métropole avec la présence d'un annonceur SNCF lors des travaux.

En effet, les prestations de sécurisation du réseau SNCF ne peuvent être réalisées que par ses propres agents.

SNCF Réseau a ainsi mis à disposition de la Métropole un de ses agents qui a été présent en permanence durant toute la durée des travaux de jour qui ont été réalisés les 3 et 4 août 2021.

L'objet de la convention est ainsi de financer la mise à disposition du personnel SNCF Réseau pendant la réalisation de ces travaux de voirie.

La convention prévoit un coût maximum de 3 000 € HT pour 2 jours d'intervention.

La facturation sera réalisée en fin d'opération au prorata du temps réellement passé ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de financement à conclure avec SNCF Réseau relative aux travaux de sécurisation d'une traversée piétonne au droit du passage à niveau n° 5 - chemin de la Bressonnière à Charbonnières-les-Bains.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Le montant sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° OP12O8102.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20210927-264706-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 septembre 2021 Date de réception préfecture : 30 septembre 2021
